

# FEDERATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD

Association déclarée

Siège Social : Parc de Choisy-le-Roi, Paris Val-de-Marne, Base Nautique Plaine Nord - 94600 Choisy-le-Roi  
784714248

---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JANVIER 2023

---

Le treize janvier deux mille vingt-trois,  
12 heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni au , sur convocation de son Président.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- AG FFSNW 2023
- Dates et lieu des championnats de France 2023
- Commission wakeboard
- Commission développement télési

Et le Conseil d'Administration décide :

### **Première Décision : AG FFSNW 2023**

**Résolution** : le CA valide l'organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération 2023 le 19 mars en Centre Val de Loire

POUR : 7 (46,67 %)

**Cette décision est rejetée à la majorité des membres présents ou représentés**

### **Deuxième Décision : Dates et lieu des championnats de France 2023**

**Résolution** : le CA valide les dates et lieux des Championnats de France 2023 suivants :

- Barefoot 14 au 16 juillet Chartres
- Wake Cable 14 au 16 juillet à St Renan(29) Advance Ride
- Wakeboard bateau THIONVILLE entre mi-juillet et début aout (à privilégier juillet)
- Interligues Moissac 22 au 24 octobre
- Ski nautique Séniors candidatures de Viry et Tours

POUR : 7 (46,67 %)

**Cette décision est rejetée à la majorité des membres présents ou représentés**

### **Troisième Décision : Commission wakeboard**

**Résolution** : le CA valide la division de la commission Wakeboard en Wakeboard Cable et Wakeboard Bateau

POUR : 7 (46,67 %)

**Cette décision est rejetée à la majorité des membres présents ou représentés**

### **Quatrième Décision : Commission développement télési**

**Résolution** : le CA valide la création de la Commission Développement du télési nautique (objet relation avec les Tk, incitation à l'affiliation/certification, proposition d'actions, etc...).

POUR : 7 (46,67 %)

**Cette décision est rejetée à la majorité des membres présents ou représentés**

\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13:00.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la séance.

Président de séance  
Patrice MARTIN

---